

Indice de Perception de la Corruption 2009

Note méthodologique

1. L'indice de perception de la corruption (IPC) 2009 rassemble des informations recueillies au cours de deux dernières années. L'IPC 2009 est donc établi sur la base d'enquêtes menées en 2008 et en 2009.
2. L'IPC 2009 est établi à partir de 13 sources d'informations différentes émanant de 10 institutions indépendantes. Chacune de ces sources mesure le degré de corruption (fréquence et/ou montant des pots-de-vin) affectant le secteur public et le monde politique, et procède à un classement des pays s'appuyant sur l'évaluation des différents pays concernés.
3. Lorsque la source d'information utilisée est une enquête pour laquelle plusieurs éditions sont disponibles, les données relatives aux deux dernières années sont prises en considération afin de lisser les résultats.
4. Lorsque la source d'information utilisée consiste en un ensemble de notes attribuées par des experts (agences de notation des risques, analystes-pays), seule la dernière notation est prise en compte car les notes sont généralement revues par un autre groupe d'experts et évoluent peu d'une année sur l'autre.
5. L'évaluation du niveau de corruption affectant un pays/une région est effectuée par deux groupes distincts : un groupe d'experts du pays, qu'ils soient résidents ou non-résidents, et un groupe de dirigeants ou cadres supérieurs. Pour l'IPC 2009, les sept sources suivantes ont fourni des informations à partir d'analyses conduites par des experts : Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Fondation Bertelsmann, Economist Intelligence Unit, Freedom House, Global Insight et Banque mondiale. À cela s'ajoutent trois sources reflétant les évaluations effectuées par des dirigeants ou des cadres supérieurs résidents de leur propre pays : IMD, Political and Economic Risk Consultancy et Forum économique mondial.
6. Pour déterminer la note moyenne d'un pays, on procède à un étalonnage des classements des pays établis par chacune des sources de référence par le biais de la méthode des percentiles, qui permet de combiner des sources dont la distribution statistique est différente. Si cette technique a pour inconvénient la perte de quelques informations, elle permet toutefois de maintenir les notes obtenues à l'intérieur de l'intervalle de valeur de l'IPC, à savoir entre 0 et 10.
7. On réalise dans un second temps une bêta-transformation des notes, qui accroît l'écart type parmi l'ensemble des pays couverts par l'IPC et évite que le recours à la technique des percentiles aboutisse à des résultats où l'écart type est inférieur d'année en année.
8. Ensuite, le score d'un pays est établi en calculant la moyenne de toutes les valeurs étalonnées du pays concerné.
9. Le score et le rang de chaque pays au titre de l'IPC sont accompagnés de l'indication du nombre des sources utilisées, des limites supérieure et inférieure, de l'écart-type et de l'intervalle de confiance.
10. L'intervalle de confiance est déterminé par une technique d'inférence statistique basée sur une succession de ré-échantillonnages. Un intervalle de confiance de 90 % est ensuite établi pour lequel il y a 5 % de probabilité que la note soit supérieure et 5 % de probabilité que la note soit inférieure.

Pour une explication détaillée de la méthode de calcul de l'IPC, veuillez vous rendre sur : www.transparency.org/cpi